



**Doseuse pondérale modèles BONA DV, RAPID SACK DV, SAC MATIC DV
et RAPID SACK PNEUMATIQUE DV**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure, des dispositions transitoires prévues à l'article 24 de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales et du décret n° 76-279 du 19 mars 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : doseuses.

FABRICANT :

SOCIETE JANODET, 34 rue Debordeaux, 02200 SOISSONS (FRANCE).

OBJET :

La présente décision renouvelle l'approbation de modèle prononcée par la décision n° 91.00.681.00531 du 25 février 1991 (1) relative aux doseuses pondérales modèles BONA DV, RAPID SACK DV, SAC MATIC DV et RAPID SACK PNEUMATIQUE DV.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

VALIDITÉ :

La limite de validité de la présente décision est fixée au 31 décembre 2008.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

(1) Revue de métrologie, mars 91, page 309